

Le nouveau gendarme du renseignement, très proche des services

Publication : mardi 6 octobre 2015 10:22

Le Monde, 4-5 octobre 2015

Le nouveau gendarme du renseignement, très proche des services

Nommé à la tête de la commission de contrôle, Francis Delon a piloté pendant dix ans le secrétariat général de la défense nationale

[illegible]

mières ministres. Politiquement, François Delon est inaliénable. « Il a également été directeur du cabinet de François Bayrou au ministère de l'Éducation nationale de 1995 à 1997 ».

Avant de rejoindre le SCD88, M. Delon a navigué entre diplomatie, éducation nationale, et même culture, à la commission de classification des films, « j'ai eu l'honneur de prescrire que j'ai été pompier à la fonction de président de la CNCTE », a affirmé M. Delon, lors de son admission à l'Assemblée nationale, le 29 septembre. « Le pre-

Une commission de

Le président Delors ne décide pas
coûte-fort la formation plénière
contrôle des techniques de mensu-
question nouvelle ou séduisante -
quotidien par les parlementaires. Co-
avec M. Delors en septembre, et à
qualifié, les députés Pascal Pop-
Catherine Vastin (J.R., Marine)
Chorez et Catherine Trovatielli
Parlement, M.R., Popelin et Bou-
fesse de la loi renvoyant au
« il n'y a pas de surveillance de
« l'avis en toute humilité que la

« La Haute-Normandie est une région qui a une longue tradition de coopération entre les collectivités locales. Cette coopération est née de la nécessité de mutualiser les services de proximité, de partager les compétences et les techniques que ceux-ci utilisent », a-t-il expliqué. Ça tombe bien, c'est tout ça. Ça tombe mal. C'est précisément la raison pour la quelle son indépendance est compromise en cause.

« Constatant ne pas être parvenu à une convergence ou complémentarité de l'indépendance et l'égard des services était complète », a donc assuré M. Delon. « La Haute-Normandie est le président de la République et au premier ministre se tiennent au

neuf membres

Un seul. Huit autres membres de la Commission nationale de l'enseignement qui maintiennent à l'heure le tout-venant (dont trois) au sein des trois magistrats désignés en ingénieurs, personnel et élèves (P.E., S.E., S.E.S.) et les sénateurs Michel Douzet (P.E.), Jean Klitz (S.E.) représenteront le tout-venant en ce point de la détermination. Le premier assaut massif à l'heure de la commission technique n'est pas une idée.

lièrent aux services de renseignement, a-t-il même ajouté. Pour autant, au SGEN, M. Delon a insisté sur la courtoisie de transmission des services. C'est lui qui monte les outils de financement des nouveaux moyens technologiques de surveillance mis en place après 2003. C'est lui, encore, qui défend la position des services lors de l'élaboration de la Loi d'orientation et de programmation pour la performance de la sécurité intérieure (Loppi 2) – le grand fournisseur, sécurisé mais éphémère de données, sécuritaire et éphémère de données. Selon lui.

Serait à cette époque : tenté le jauge à distance. « Les inventeurs dans l'industrie ne peuvent pas être arrêtés à y secret de la défense nationale, même le titre du projet d'octroi de loi qu'il fournit au premier ministre, dans une note du 7 mai 2008. Au programme, trois ans de prison et 150 000 euros d'amende pour celui qui divulguerait le secret d'un membre des services de renseignement, mais surtout une limitation d'initiative des pouvoirs du juge d'instruction : une possibilité d'effectuer des perquisitions inspirées dans des lieux classifiés, obligation d'entendre

La demande des services sera peu difficile. Depuis, on peut lire entre autres, la condamnation de auteurs d'un livre d'insulte par la Direction centrale du renseignement intérieur (DCRI), le barrage du secret-défense opposé aux juges enquêtant sur les méfaits de la Gâse de Tarnat, les freins à l'interdiction sur l'attentat de Karaché, les 2013, six pages d'instruction étaient sortis du silence pour

« Pas de commentaire »

La sujet n'a pas émis les paroles attendues lors des auditions de M. De la Motte au Sénat et à l'Assemblée. Le sénateur Jean-Pierre Sauré (D-Loire) a balayé la possibilité même d'une contestation : « Vous nous avez assuré de votre libre conscience, et les fonctions que vous avez exercées s'appuient évidemment sur la confiance de la communauté à ce égard ». Sa déclaration a été adop-

tion par 43 voix sur 49. Une confiance qui trahisse avec le départ de M. Delarue, le ministre de l'Intérieur, le haut-fonctionnaire de Jean-Marie Delarue, le président de la Commission nationale de contrôle des interceptions de sécurité (CNCS), le général d'armée d'active, qui laisse la place à la CNCTR. M. Delarue n'a pas souhaité poursuivre son travail au sein de la nouvelle commission en l'absence « de garanties d'un certain confort ».

Mais, comme l'a également dit M. Delarue, « l'indépendance est un enjeu majeur ». Pour son successeur, l'indépendance passe

par l'absorption de moyens et de personnel en rapport avec nos contributions. La CNCTH devrait atteindre un effectif de seize personnes fin 2016. En attendant, a assuré M. Delcroix, « je conviendrais par conséquent nos attentes sur ce contrôle à priori qui doit évaluer nos activités ». Le contrôle a posteriori, c'est-à-dire la vérification que le résultat des interventions correspond bien aux objectifs assignés, devra attendre « un gain de notre routine en présence ». Les services ont encore quelques mois de travail. Il leur en reste.

LAURENT DORRIGON